



# CODES DE BALISAGE

Pour profiter au mieux de nos promenades et randonnées, retrouvez dans cette notice un rappel des codes de balisage, un guide de bonne conduite et la liste de nos 27 topo-fiches.

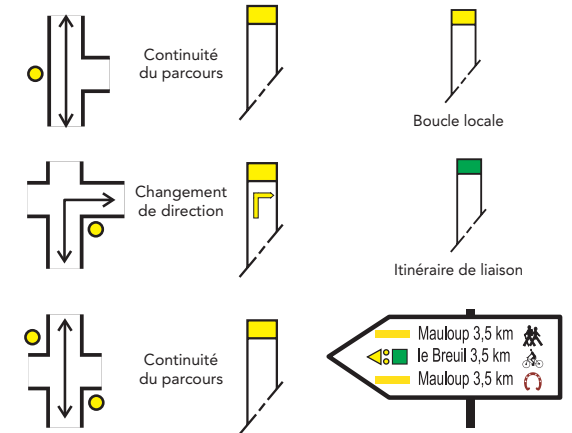
Certaines peuvent s'acheter par lots (voir au dos de la notice). Elles comprennent des boucles pour tous, de 1,6 à 17 km, sur 13 communes. Elles sont reliées entre elles pour constituer des randonnées itinérantes sur plusieurs jours ou à VTT. Des hébergements vous accueillent au long des parcours, labellisés « Rando-Accueil » pour certains.

Partez à la découverte des paysages du Sarladais et de la Vallée de la Dordogne ! L'harmonie qui s'en dégage ne manquera pas de vous enchanter. Labellisé « Réserve mondiale de biosphère » par l'UNESCO, le bassin versant de la rivière Dordogne bénéficie d'une nature riche et préservée qui fait l'objet de mille attentions dans le cadre de l'agenda 21 Sarlat Périgord Noir.

Le Périgord est aussi riche de ses contes et légendes, souvent inspirés par le cadre naturel de l'eau et de la forêt. Au gré de vos promenades, vous découvrirez certaines de ces légendes comme celle du fameux Lébéro.

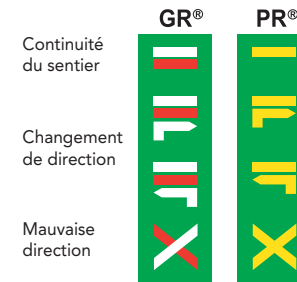
## Balisage PDIPR\*

mobilier de signalisation en bois



\*Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées

## F.F.Randonnée

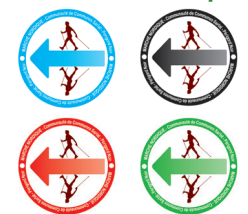


Le jalonnement des sentiers GR et PR se caractérise par des marques de peinture sur les arbres, les murs et les poteaux.

## Circuit VTT



## Marche Nordique



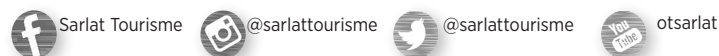
N°	COMMUNE	NOM DE LA BOUCLE	KM	LOT
1	SARLAT-LA CANÉDA	LA SALAMANDRE	6	C
2		CAMPAGNAC	13	
3	PROISSANS	LES SANGLIERS	12	D
4	SAINTE NATHALÈNE	STE NATHALÈNE	17	D
5	SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	LA SALVIE	6	C
6		LE PALUEL	12,1	D
7	VITRAC	MONTFORT*	7,7	F
8		MAROBERT*	7	
9	LA ROQUE-GAGEAC	LES CHÊNES VERTS*	9,8	F
10		LES GABARRES*	3,6	E
11	VÉZAC	LES MOULINS*	8,9	F
12	BEYNAC-ET-CAZENAC	LES CARASSONNES*	7,6	
13		LES CYGNES NOIRS*	3,5	E
14		LES VITRAUX*	7,4	
15	SAINT VINCENT-DE-COSSE	LE BOURG*	1,6	E
16		LES LAVANDIÈRES*	7,3	
16B		MARCHES NORDIQUES*		
17	SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS	LES MAIS*	9,2	
18		LA COMBE DES LOUPS*	12,8	B
19		LES FEUILLARDIERS*	7,1	
20	MARQUAY	CALLABOUT	9,1	A
21		LES HAUTS DE MARQUAY	14	B
22		LA CARRIÈRE	11	C
23	TAMNIES	LA FONTAINE DES GRAVES	9,3	A
24		PECH DE MALAT	12,2	
25	MARCILLAC SAINT QUENTIN	ST QUENTIN	14,4	B
26		MARCILLAC	7,6	A

\* Boucles autour des contes et légendes du Périgord.

Mgd Imprimeurs et Guidage et Découverte



3 Rue Tourny - 24200 Sarlat Cedex  
 Tél. +33 (0)5 53 31 45 45 - Fax : +33 (0)5 53 59 19 44  
 rando@sarlat-tourisme.com  
 sarlat-tourisme.com



## CODE DE LECTURE DES INFORMATIONS DANS LE TEXTE DES FICHES

MH - bâti, élément ou objet classé à l'inventaire des Monuments Historiques

IMH - bâti, élément ou objet inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques

Un texte en italique (ex : *Boucle de la Salamandre*) correspond à une indication se rapportant aux panneaux directionnels PDIPR\*.

Un texte en gras (ex : **Forêt communale de Sarlat**) correspond à une information routière.



# Code de bonne conduite du randonneur



*Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L361-1 et suivants du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées. Le plaisir de voir, écouter, toucher, échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :*

## De l'environnement

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

## De la réglementation

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents ou occasionnels.
- Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.

## De la propriété privée

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage.

## Des autres usagers, à leur rencontre

- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
- Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
- Le cavalier et le vététiste ralentissent à la vitesse du pas.
- Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
- Se facilitent mutuellement le passage.
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval.

*Signalez-nous tout problème rencontré,  
de préférence en utilisant  
le QR-code ci-contre*



## De la sécurité

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé, peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo, informer son entourage.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.

